



Aide aux orphelins

Cette aide est accordée à tout enfant orphelin, jusqu'à 21 ans révolus, de parent interne (père ou mère).

Cette aide financière d'un montant de **150 euros** est accordée chaque année.

Pour obtenir votre aide, vous devez fournir :

- Le document de demande joint,
- La copie d'un acte de décès de l'adhérent interne,
- La copie du livret de famille,
- Votre RIB pour un remboursement par virement,

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

**Laurent KOCH
59, rue Charles Lucot
52100 SAINT-DIZIER**



Formulaire de demande de l'Aide
Aux orphelins

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Adresse mail : _____

- Copie de l'acte de décès de l'adhérent interne,
- Copie du livret de famille,
- RIB (pour une 1^{ère} demande) pour le remboursement par virement

Date : _____

Signature du demandeur

----- réservé au CAES -----

Date de réception de la demande : _____

- - Justificatifs
- - RIB ou enveloppe

Montant : _____ - Date de paiement : _____

- - Virement n° _____